

Conseil municipal

PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER (PLQ) N° 29796-527 - PRÉ-LONGET 2ÈME ETAPE
AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - CRÉDIT DE RÉALISATION DE
FR. 595'000.00

Vu la volonté de la Ville d'Onex d'offrir à ses habitantes et habitants un cadre de vie de qualité, marqué par des espaces compatibles avec les nouveaux besoins et usages de la population, accessibles et confortables

Vu la délibération 1811A du 11 décembre 2007 approuvant le PLQ 29473-527-543, situé le long de la route de Chancy, entre le chemin du Pré-Longet, le Vieux-Chemin-d'Onex et le chemin des Mouilles

Vu le cahier des charges pour l'aménagement des espaces extérieurs de mars 2008, qui précise et complète les dispositions du règlement du PLQ 29473-527-543

Vu le PLQ 29473-527-543 adopté par le Conseil d'Etat le 29 octobre 2008

Vu les réserves exprimées dans la délibération 2005A du 13 novembre 2012 préavisant défavorablement le projet de PLQ 29796-527, situé entre la route de Chancy et le chemin du Pré-Longet

Vu la résolution 177 du 10 septembre 2013 recommandant au Conseil administratif de ne pas faire recours au PLQ 29796-527

Vu le PLQ 29796-527 adopté par le Conseil d'Etat le 26 février 2014

Vu la délibération 2097A du 9 décembre 2014 ouvrant un crédit de Fr. 69'500.00 destiné à l'étude de l'aménagement du domaine public communal en lien avec la réalisation du PLQ 29473-527-543 pour les phases d'avant-projet, de projet et d'autorisation de construire

Vu la délibération 2143A du 2 février 2016 ouvrant un crédit de Fr. 1'525'100.00 destiné à la réalisation partielle (phases 1E, 2HJ et 3C) de l'aménagement du domaine public communal en lien avec la réalisation du PLQ 29473-527-543

Vu la délibération 2238 du 11 septembre 2018 ouvrant un crédit de Fr. 85'000.00 destiné à l'étude de l'aménagement du domaine public communal en lien avec la réalisation du PLQ 29796-527, pour les phases de projet, d'autorisation de construire et d'appel d'offres

Vu la décision du 25 janvier 2022 de l'Office des autorisations de construire accordant l'autorisation de construire n° DD 317'137/1-RO, déposée par le bureau pleineterre sarl pour le compte de la Ville d'Onex, portant sur le réaménagement d'une portion du Vieux-Chemin-d'Onex

Vu la motion 394A du 21 juin 2022 demandant au Conseil administratif d'assurer l'accessibilité pour une promenade exemplaire des piétonnes et piétons

Vu la délibération 2370 du 13 septembre 2022 acceptant la cession gratuite de la parcelle N° 2575, d'une surface de 157 m², au domaine public communal conformément au PLQ 29796-527

Vu la délibération 2384 du 13 décembre 2022 ouvrant un crédit de Fr. 90'000.00 destiné à l'étude détaillée pour le réaménagement du Vieux-Chemin-d'Onex intégrant les questions de mobilité, de récupération de l'eau de pluie et de végétalisation, jusqu'à la phase d'appel d'offres

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

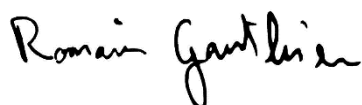
d é c i d e :

à la majorité simple

Par 23 oui et 1 abstention sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. De réaliser l'aménagement du domaine public communal en lien avec le PLQ 29796-527 pour le secteur situé sur le Vieux-Chemin-d'Onex ;
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 595'000.00 destiné à ces aménagements ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense de Fr. 595'000.00 au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025 ;
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 595'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux ;
6. De demander à l'Etat de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et du Service de la mensuration officielle, en raison de son utilité publique.

* * *



Signature :

